



Bruxelles, le 21 octobre 2015

CM 4290/15

PTS A

COMMUNICATION

LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"

Correspondant: coreper.2@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.7814/7199

Objet: 3418^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Agriculture et pêche)

Date: 22 octobre 2015

Lieu: European Convention Center Luxembourg (ECCL)
4, place de l'Europe
1499 LUXEMBOURG

COMPLÉMENT N° 2 À LA LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"

Délibérations législatives

- Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union **(première lecture) (AL)**
 - = Adoption de l'acte législatif
 - 11506/15 CODEC 1121 FIN 573 INST 296
 - PE-CONS 43/15 FIN 476 INST 228 CODEC 973
 - approuvé par le Coreper, 1^{re} partie, du 14.10.2015
- (cf. CM 4113/1/15 REV 1)

Activités non législatives

- Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 1334/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le retrait de la substance aromatisante p-mentha-1,8-diène-7-al de la liste de l'Union
 - = Décision de ne pas s'opposer à l'adoption
 - 12754/15 DENLEG 130 AGRI 514 SAN 324
 - 12626/15 DENLEG 128 AGRI 506 SAN 314
 - + ADD 1
- approuvé par le Coreper, 1^{re} partie, du 14.10.2015
- (cf. CM 4113/1/15 REV 1)**

- Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 854/2004 du Parlement européen et du Conseil fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine au regard de certaines exigences applicables aux mollusques bivalves, aux échinodermes, aux tuniciers et aux gastéropodes marins vivants et l'annexe I du règlement (CE) n° 2073/2005 concernant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires
 - = Décision de ne pas s'opposer à l'adoption
 - 12543/15 AGRILEG 181 DENLEG 126 VETER 75
 - 11584/15 AGRILEG 162 DENLEG 114 VETER 65
- approuvé par le Coreper, 1^{re} partie, du 07.10.2015
- (cf. CM 4113/1/15 REV 1)**

- Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'abamectine, de desmédiphame, de dichlorprop-P, d'haloxyfop-P, d'oryzalin et de phenmédiphame présents dans ou sur certains produits
 - = Décision de ne pas s'opposer à l'adoption
 - 12523/15 AGRILEG 179
 - 11892/15 AGRILEG 169
 - + ADD 1
 - + ADD 2
- approuvé par le Coreper, 1^{re} partie, du 07.10.2015
- (cf. CM 4113/1/15 REV 1)**

- Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de bifénazate, de boscalid, de cyazofamide, de cyromazine, de dazomet, de dithiocarbamates, de fluazifop-P, de mépanipirim, de metrafenone, de piclorame, de propamocarbe, de pyridaben, de pyriofénone, de sulfoxaflor, de tébuconazole, de tebufenpyrad et de thirame présents dans ou sur certains produits

= Décision de ne pas s'opposer à l'adoption

12500/15 AGRILEG 177

11820/15 AGRILEG 166

+ ADD 1

+ ADD 2

approuvé par le Coreper, 1^{re} partie, du 07.10.2015

(cf. CM 4113/1/15 REV 1)

- Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant le règlement (CE) n° 1831/2003 du Parlement européen et du Conseil afin d'établir un nouveau groupe fonctionnel d'additifs pour l'alimentation animale

= Décision de ne pas s'opposer à l'adoption

12520/15 AGRILEG 178

11580/15 AGRILEG 161

approuvé par le Coreper, 1^{re} partie, du 07.10.2015

(cf. CM 4113/1/15 REV 1)
